

Conseil Municipal

Séance publique du 15 décembre 2022 à 18 H 30

Liste des délibérations prises

*Affichée le 22 décembre 2022 et publiée sur le site Internet
en vertu des dispositions de l'article L2121-25, modifié
du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le délai de recours contentieux court à compter
de la publication de cette liste (ordonnance du 7 octobre 2021)*

L'appel des membres du Conseil Municipal est effectué par Mme Martine ALBERTI-FERRAN.

Membres présents :

Mesdames Martine ALBERTI - Angéline CAUVIN - Patricia DEMAS - Magali IMBERT – Marie-Thérèse MORINA - Sandrine MOSCONI - Mélanie THEUNIS

Messieurs Honoré ACCHIARDI - Alain CARNINO - Franck EMELINE - Jean-Robert LUCCIONI - Bastian MELLINGER - Yann PRIOUT - José TOMICO.

Membres excusés :

Mesdames Emmanuelle HOFFMANN – Mme Régine DEREPA (pouvoir à Marie-Thérèse MORINA) – Jacqueline ROSTAN (pouvoir à Patricia DEMAS).

M. Gilles FIGHIERA

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 H 30.

Secrétaire :

Mme Mélanie THEUNIS, Conseillère Municipale, est nommée secrétaire de séance.

* * *

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- Finances :

- Vote du budget supplémentaire 2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- Admission en non-valeur

A la suite du décès de M. Paul CAVALLO, le recouvrement de sa créance s'avère impossible :

En conséquence, M. le Maire propose de considérer cette dette comme définitivement irrécouvrable et de l'admettre en non-valeur sur le budget de l'exercice 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- Recensement de la population – rémunération des agents recenseurs

DELIBERATION pour fixer la rémunération des 3 agents recenseurs par une somme forfaitaire de 1 033 € nette – Pour rappel la dotation attribuée par l'INSEE s'élève à 3 099 € - Le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- Renouvellement de l'abonnement à la plate-forme «marchés sécurisés » par l'intermédiaire du SICTIAM – pour un montant annuel de 98 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

➤ Travaux :

- Valorisation du château – validation du projet d'implantation signalétique

Le Conseil Municipal valide le devis par la société BIOTOPE (conception et réalisation), pour un montant de 16 980 € H.T

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- Dotation cantonale d'aménagement 2022 – modification du programme de travaux

DELIBERATION est adoptée afin de modifier le programme des travaux qui avait été validé par délibération en date du 5 août 2022 :

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- Demande de dotation exceptionnelle auprès du Conseil Départemental des A.M pour les travaux d'adaptation en rez-de-chaussée du bâtiment Mairie permettant de renforcer les mesures d'hygiène, de sécurité et d'accueil du public

DELIBERATION est prise afin de solliciter auprès de M. le Président du Conseil Départemental des A.M une dotation exceptionnelle d'un montant de 30 000 € destinée à couvrir les suppléments.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

➤ Locations :

- Contrat de bail pour le salon de coiffure

DELIBERATION es prise pour reconduire ce bail qui devrait être modifié en contrat de location commercial, à compter du 1^{er} janvier 2023 – loyer mensuel : 358.44 € + charges (redevance de traitement des déchets ménagers suivant taxe foncière établie chaque année – pour exemple pour toute l'année 2022 : 90 €)

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

➤ Personnel communal :

- Création d'emplois pour l'entretien du groupe scolaire «Les Espauvettes»

DELIBERATION est prise pour créer deux emplois pour accroissement d'activités, à compter du 2 janvier 2023.

1° - durée : 14 H par semaine,

2° - durée : 6 H par semaine

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- Centre de gestion des A.M / renouvellement de l'adhésion à l'offre disciplinaire «contrôle médical et suivi santé et bien-être

Il s'agit du renouvellement de l'adhésion de la commune de Gilette au 1^{er} janvier 2023.

Coût annuel :

Contrôle médical : 50 € par agent

Hygiène et sécurité : 500 € par jour

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

➤ Métropole Nice Côte d'Azur :

- Présentation du rapport d'activité et de développement durable

DELIBERATION est prise confirmant la présentation de ce rapport en conseil municipal

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- Rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Métropole au titre de la politique de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour les exercices 2015 et suivants.

DELIBERATION est adoptée pour confirmer la présentation de ce rapport en conseil municipal

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- Candidature de Nice au titre de capital européenne de la culture 2028

DELIBERATION est adoptée pour soutenir cette candidature

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- 1) Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – renouvellement de l'adhésion à l'assurance groupe statutaire à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les agents CNRACL & IRCANTEC pour la part complémentaire de la sécurité sociale incombant à la Municipalité.

Délibération est prise afin de souscrire ce contrat pour une durée de 5 ans – les taux étant garantis durant trois ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

La séance est levée à 20 H 05

Le Maire

Yann PRIQUOT

